

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190222/BC/CD

**ARRETE N° ARR/2019/ST/303**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété  
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'organisation de l'animation « BG Bus » du 26  
septembre 2019 sur le parvis de la maison de l'Emploi Parvis Berthelot rue des 3  
Fermes à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour régler ce  
secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : le 26 septembre 2019, entre 13h30 et 17h, le stationnement sera  
autorisé uniquement pour le BG Bus sur le parvis de la maison de l'Emploi – Parvis  
Berthelot rue des 3 Fermes à Hem à Hem.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la  
ville de Hem.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de  
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le  
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au  
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la  
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le

21 AOUT 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjointe à la Qualité  
de la Ville et à la Proximité.**



Safia OULMI